

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le 14 mars 2022 à 20 h.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 14 mars 2022 à l'hôtel de Ville.

Sont présents à cette rencontre :

*Monsieur Rémy Guay, conseiller*  
*Monsieur François Bergeron, conseiller*  
*Monsieur André Bilodeau, conseiller*  
*Madame Josée Asselin, conseillère*  
*Madame Solange Lapointe, conseillère*  
*Monsieur Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon*

*Sont également présents : madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs.*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 12351-03-22**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSO-  
LU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 février et de l'assemblée extraordinaire du 28 février 2022**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1. Vidange des bassins d'épuration no. 1 et 2 — Octroi de contrat
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1. Octroi d'aides financières
  - 5.2. Demande de prêt temporaire — règlement d'emprunt VC-463-22 décrétant un emprunt pour la réfection de l'aréna de la Ville de Clermont
  - 5.3. Vente de terrain à gestion Blackwraith inc
  - 5.4. Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2022
  - 5.5. Représentant — Conseil d'administration de Saumon Rivière-Malbaie
  - 5.6. Programme d'aide financière « Fonds canadien de revitalisation des communautés »
  - 5.7. Consentement de travaux avec Bell Canada pour le 22 rue Dion (6 074 438)
  - 5.8. Bail avec le Groupe action jeunesse de Charlevoix pour la Maison des jeunes de Clermont
  - 5.9. Les élus/es municipaux Québécois solidaires du peuple ukrainien
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1. Politique de tarification loisirs 2022-2023
  - 9.2. Permis d'alcool — Activités estivales 2022
  - 9.3. Cérémonie en l'honneur de la médaillée olympique Ann-Renée Desbiens
- 10. Avis de motion et règlements**

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2022**

---

10.1 Avis de motion — Projet de règlement VC-427-22-2 modifiant le règlement VC-427-12 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

### **11. Comptes**

11.1 Ratification des déboursés et salaires de février 2022

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 28 février 2022

### **12. Divers et période de questions**

### **13. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 12352-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** les membres du conseil adoptent les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2022 et de la séance extraordinaire du 28 février 2022, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée des procès-verbaux leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C -19).

### **4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

#### **4.1. VIDANGE DES BASSINS D'ÉPURATION NO. 1 ET 2 — OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION NO 12353-03-22**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de terminer la vidange du bassin d'épuration no 1 et de vidanger le bassin d'épuration no 2 de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Simetech Environnement inc. en date du 22 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au surplus réservé — vidange des bassins ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat à Simetech Environnement inc. pour terminer la vidange du bassin d'épuration no 1 et de vidanger le bassin d'épuration no 2 pour un montant unitaire de 24 242,99 \$ pour la mobilisation/démobilisation et de 331,47 \$/la tonne métrique pour le pompage, dégrillage et déshydratation des boues, pour un montant total approximatif de 70 679 \$, taxes non incluses.

De transmettre une copie de la présente résolution à Simetech Environnement.Inc. ainsi qu'à Benoît Côté CPA.

### **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO 12354-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Centre d'archives de Charlevoix (adhésion annuelle) 45 \$
  - Chasse au trésor de Charlevoix 1 000 \$
  - Gym Santé Plus 7 500 \$
  - Club de Curling — tournoi avec Ville de Clermont 1 325 \$
- Aide financière et inscriptions des employés

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2022**

---

### **5.2. DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT VC-463-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DE LA VILLE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO 12355-03-22**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no VC-463-22 décrétant un emprunt pour la réfection de l'aréna de la Ville de Clermont au montant de 2 695 000 \$ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire en attendant le financement permanent de la dépense réalisée dans le cadre du règlement no VC-463-22 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** QUE la Ville de Clermont demande à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est un emprunt temporaire au montant maximum de 2 695 000 \$, montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que le taux d'intérêt soit celui convenu dans l'entente de services, soit le taux préférentiel en vigueur (2,70 % en date du 11 mars 2022) ;

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents requis dans le cadre de cet emprunt temporaire ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et à monsieur Benoit Côté CPA.

### **5.3. VENTE DE TERRAIN À GESTION BLACKWRAITH INC RÉSOLUTION NO 12356-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** QUE la Ville de Clermont vend à Gestion Blackwraith inc., dont l'établissement est au 3195 rue Saint-Paul à Repentigny, un terrain situé sur le lot 3 256 953 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 1237,4 mètres carrés pour un coût total de 27 742,66 \$ taxes incluses, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 15 février 2022 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à Gestion Blackwraith Inc.

### **5.4. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2022 RÉSOLUTION NO 12357-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** QUE le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale, ou le directeur général adjoint, soient autorisés à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2022.

**5.5. REPRÉSENTANT — CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SAUMON  
RIVIÈRE-MALBAIE  
RÉSOLUTION NO 12358-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** monsieur François Bergeron, conseiller, soit délégué à représenter la Ville de Clermont auprès du conseil d'administration de l'organisme Saumon Rivière-Malbaie ;

QUE la présente résolution soit adressée à Saumon Rivière-Malbaie.

**5.6. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE "FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS" – AUTORISATION DE SIGNATURE  
RÉSOLUTION NO 12359-03-22**

---

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme d'aide financière « Fonds canadien de revitalisation des communautés » du gouvernement du Canada visant à soutenir les communautés, les villes et les villages à travers le Canada afin qu'ils investissent dans des infrastructures qui contribueront à la vitalité des communautés, qui soutiendront la cohésion sociale et économique et qui aideront à relancer les communautés ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville pour le réaménagement du terrain situé au 50 rue Lapointe à Clermont, faisant partie du projet de revitalisation du centre-ville de la Ville de Clermont ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la confirmation d'un apport financier pour son projet et qu'une entente de contribution doit être signée avec l'Agence de développement économique du Canada ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada dans le cadre de son programme d'aide financière « Fonds canadien de revitalisation des communautés » ;

QUE la présente résolution soit adressée à l'Agence de développement économique du Canada.

**5.7. CONSENTEMENT DE TRAVAUX AVEC BELL CANADA POUR LE 22 RUE  
DION (6 074 438)  
RÉSOLUTION 12360-03-22**

---

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Clermont à Bell Canada de déplacer un poteau et le réseau y étant attaché situé au 22 rue Dion, lot 6 074 438) dans le but de ne pas encombrer la future construction d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT les frais de service de Bell Canada pour le déplacement ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont paie les frais de déplacement du poteau au montant approximatif de 13 196,87 \$ taxes non incluses, à Bell Canada et que les sommes soient prises à même la réserve PAAT.

QUE la présente résolution soit adressée à Bell Canada.

**5.8. BAIL AVEC LE GROUPE ACTION JEUNESSE DE CHARLEVOIX POUR LA MAISON DES JEUNES  
RÉSOLUTION 12361-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un bail avec Groupe action jeunesse de Charlevoix pour la Maison des jeunes de Clermont pour l'immeuble situé au 50 rue Lapointe à Clermont.

**5.9. LES ÉLUS/ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN  
RÉSOLUTION 12362-03-22**

---

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

ATTENDU QUE les élus/es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

ATTENDU QUE la volonté des élus/es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

ATTENDU QUE la volonté des élus/es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

Que la Ville de Clermont joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

Que la Ville de Clermont demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

Que la Ville de Clermont invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

Que la Ville de Clermont déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**9.1. POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2022-2023  
RÉSOLUTION NO 12363-03-22**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a une politique de tarification loisirs et camp de jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les tarifications 2022-2023 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter les grilles de tarifications des activités loisirs et du camp de jour 2022-2023.

**9.2. PERMIS ALCOOL — ACTIVITÉS ESTIVALES 2022  
RÉSOLUTION 12364-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE** le directeur des loisirs et/ou le coordonnateur des loisirs et gestionnaire d'événements soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours de l'année 2022, sur le site du Parcours des Berges « Alexis-le-Trotteur » ainsi qu'à l'aréna de Clermont, s'il y a lieu.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 560 boulevard Charest Est, Québec G1K 3J3

**9.3. CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DE LA MÉDAILLÉE OLYMPIQUE  
ANN-RENÉE DESBIENS  
RÉSOLUTION 12365-03-22**

---

CONSIDÉRANT QU'en février dernier, la Charlevoisienne Ann-Renée Desbiens a remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques de Beijing avec l'équipe de hockey féminine du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire tenir une cérémonie en l'honneur de madame Ann-Renée Desbiens ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont tienne une cérémonie en l'honneur de la médaillée olympique Ann-Renée Desbiens le vendredi 18 mars 2022 et qu'un budget maximal de 1 500 \$ soit autorisé, et que les sommes soient prises à même le surplus réservé Fonds élite.

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**10.1. AVIS DE MOTION — CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2022**

---

ATTENDU QUE la Loi modifiant la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY** en conformité avec l'article 16 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, de la présentation d'un nouveau règlement VC-427-22-3 modifiant le règlement VC-427-12 déterminant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Clermont.

Monsieur Rémy Guay dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

### **11. COMPTES**

#### **11.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2022 RÉSOLUTION NO 12366-03-22**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de février 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés de février 2022 au montant de **318 552,28 \$** (*chèques manuels : 139 610,64 \$ + prélèvements 115 885,28 \$*) ainsi que le versement des salaires de février 2022 au montant de 63 056,36 \$.

#### **11.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 28-02-2022 RÉSOLUTION NO 12367-03-22**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de février 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** ce conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2022 et autorise la directrice générale ou le directeur général adjoint à procéder au paiement des comptes au montant de **116 643,71 \$** (*130 693,98 \$ — chèques annulés : 14 050,27 \$*).

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NO 12368-03-22**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN QUE** la séance soit levée à 20 h 18.



Luc Cauchon  
Maire



France D'Amour  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale